



*République Française*  
*Département de la Drôme*  
*Arrondissement de DIE*  
**Commune de LA MOTTE CHALANCON**

## **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du 23 avril 2024**

#### Présents :

Laurent COMBEL, Maire, *Président de séance*  
Christian MOLERUS, 1<sup>er</sup> Adjoint  
Jeannette LACOUR, Adjointe  
Brigitte PARRENT, Adjointe  
Emmanuel BLANCARD, Conseiller Municipal, arrivé à 20h25, après le vote des délibérations  
Pierre CHANAL DU BESSET, Conseiller Municipal  
Cathy DELESTRE, Conseillère Municipale  
François HUMBERT, Conseiller Municipal  
Pierre POLETTA, Conseiller Municipal

#### Absents :

Pierre DALSTEIN, Conseiller Municipal, pouvoir donné à Emmanuel BLANCARD  
Pascale MUNIER, Conseillère Municipale, pouvoir donné à Pierre POLETTA

Jeannette LACOUR est désignée secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance à 20 heures.

Il soumet au vote le Procès-Verbal de la séance du 25/03/2024 qui est approuvé à l'unanimité.

Il propose de rajouter 2 délibérations à l'ordre du jour, portant sur :

- Approbation du rapport d'activité du SDTV pour l'année 2023
- Site internet du camping municipal

À l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ce rajout.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

#### **Délibération n° 1 : Travaux de reconstruction d'un mur de soutènement suite à un effondrement – chemin de ronde**

Le Maire rappelle la délibération prise le 2 décembre suite à l'effondrement du chemin de ronde.  
Des travaux de mise en sécurité ont déjà été réalisés en urgence.  
Les travaux de déblaiement et de reconstruction doivent maintenant être lancés.

Le coût prévisionnel total de ces travaux est estimé à 147 151 euros HT.

Le plan de financement prévisionnel (recettes) est défini comme suit :

Recettes	Détail / libellé	Montant	Taux
DETR ou DSIL	147 151 x 0.4	58 860	40 %
Conseil départemental	147 151 x 0.4	58 860	40 %
<b>Sous-total (aides publiques)</b>		<b>117 720</b>	<b>80 %</b>
Autofinancement	147 151 x 0.2	29 431	20 %
<b>Total prévisionnel € HT</b>		<b>147 151</b>	<b>100</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- **ADOPTÉ** l'opération de reconstruction du mur de soutènement et les modalités de financement définies ci-dessus ;
- **SOLLICITE** les aides publiques de l'État et du Département ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ;
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

### **Délibération n° 2 : Installation d'une caméra supplémentaire de vidéo protection**

Le Maire rappelle qu'en 2023, la Commune a mis en place la vidéoprotection sur la Commune et 2 caméras de surveillance ont été installées aux entrées du village, route de Die et route de Nyons. Il propose au Conseil Municipal de faire installer une 3<sup>ème</sup> caméra sur la RD 135-61, au carrefour de la route de Chalancon.

Le coût prévisionnel est estimé à 4 760.77 euros HT, soit 5 712.92 euros TTC

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- **ACCEPTE** l'installation de la 3<sup>ème</sup> caméra de vidéoprotection
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'accomplissement de ce dossier
- **AUTORISE** le Maire à demander une subvention aux organismes (Département, Région, État)

### **Délibération supplémentaire n° 3 : Approbation du rapport d'activité du SDTV 26 pour l'année 2023**

Le Maire rappelle que la commune est adhérente au SDTV 26 (Syndicat Départemental de la TéléVision de la Drôme).

Conformément à l'article L.5211.39 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport d'activité doit être transmis chaque année, aux Maires de chaque Commune membre de tous les Établissements Publics de Coopérations Intercommunales.

Ce rapport d'activité doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal. Il a pour objet de présenter les missions et les réalisations ainsi que le bilan financier du syndicat sur l'année 2023.

Vu la délibération du SDTV 26 du 15-02-2024,

Après avoir pris connaissance dudit rapport d'activité pour l'année 2023, il est demandé en conséquence, aux membres du Conseil Municipal d'en prendre acte.

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité,

- **ONT PRIS ACTE** du rapport d'activité du SDTV 26 pour l'année 2023.

#### **Délibération supplémentaire n° 4 : Site Internet du camping municipal**

Le Maire propose au Conseil Municipal de signer un contrat avec « Campagnol.fr » par l'association des Maires Ruraux de France pour la création, la mise en ligne et l'assistance illimitée d'un site internet concernant le camping municipal « le village » de LA MOTTE CHALANCON.

Le montant annuel sera de 220 euros HT.

Le contrat actuel avec 26 Net Productions sera résilié au 31 mars 2025.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- **ACCEPTE** la mise en place de ce contrat
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat ainsi que les avenants pour d'éventuelles options s'y rattachant

#### **Sujets évoqués par le Maire :**

Maison de santé : les travaux sont en cours. Une réunion avec les professionnels de santé aura lieu Début mai.

Plan d'eau : une réunion du SMPO s'est déroulée le 22 avril pour préparer la saison estivale.

Rock on the l'Oule : en raison de la mobilisation des forces de l'ordre à l'occasion des jeux olympiques, les services de l'État ont réduit la durée du festival à une seule journée, le mardi 6 août.

Subventions de l'État : la Sous-Préfète a rencontré l'exécutif ce mardi 23 mars pour faire le point sur les dossiers en cours (maison de santé, effondrement chemin de ronde, ...).

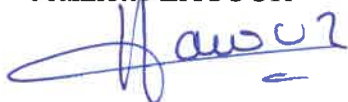
#### **Tour de table :**

Pierre POLETTO commence à travailler sur l'édition du bulletin communal de juin. Il invite les associations et les nouveaux commerçants à lui transmettre leur article.

Suite à différents problèmes avec le sanitaire PMR installé à la piscine municipale, François HUMBERT doit rencontrer le fournisseur rapidement.

Fin de la réunion à 20h45

Le secrétaire de séance  
Jeannette LACOUR



Le Maire  
Laurent COMBEL

